



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 14 octobre 2020
(OR. en)

11007/20
ADD 1 COR 1
LIMITE
PV CONS 21
RELEX 666

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires étrangères)
21 septembre 2020

Dans le document 11007/20 ADD 1, à la page 3, le point 3 doit se lire comme suit:

3. **Actualité**

Le haut représentant et les ministres ont brièvement abordé la situation au Liban, en Tunisie et au Venezuela, ainsi que les relations de l'UE avec la Russie, la Chine et la Turquie **et le régime de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme.**

Les Pays-Bas ont fait part de leur initiative visant à tenir la Syrie pour responsable, en vertu du droit international, des violations flagrantes des droits de l'homme et de la torture en particulier.
